



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE
NOTE À L'ATTENTION DES USAGERS

Votre grille tarifaire 2024 évolue : désormais les frais supplémentaires seront appliqués à partir de la 17^{ème} collecte de votre bac marron

Dans le but de rendre la tarification plus incitative, nous avons décidé d'abaisser le nombre minimal de collectes forfaitaires de 18 à 16, tout en augmentant le coût des collectes supplémentaires.

Il est important de noter que la fréquence moyenne des collectes des bacs à ordures ménagères pour tous les utilisateurs n'a pas changé depuis 2017, restant à environ 15 collectes par an.

En 2024, la généralisation du tri des biodéchets pour tous les utilisateurs (particuliers, entreprises et collectivités) devrait également contribuer à la réduction des déchets ménagers produits ainsi qu'à la fréquence des collectes de bacs.

COLLECTE PORTE A PORTE (TOUS LES 15 JOURS)		
nombre de personnes / contenance	montant redevance 16 levées	levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	147,76 €	3,0 €
2 pers. : 120 litres	183,48 €	4,5 €
3 pers. : 180 litres	232,48 €	6,8 €
4 pers.et + : 240 litres	284,57 €	9,1 €
4 pers.et + : 360 litres	371,76 €	12,9 €

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du premier semestre 2024 et seront inclus dans votre redevance. Vous recevrez la facture correspondante à partir du mois de septembre 2024.

La redevance incitative que vous payez couvre l'ensemble des coûts liés au service. Cela inclut la collecte, le transport et le traitement des différents types de déchets, ainsi que la mise à disposition des installations telles que les déchèteries et les points d'apport volontaire.

Portail web usagers

Vous pouvez désormais suivre le nombre de collectes de vos bacs sur notre portail web dédié aux utilisateurs : <https://gatinais-bourgogne.webusager.fr>



Les codes nécessaires pour l'inscription se trouvent sur votre facture. Une f01S inscrit, vous pourrez non seulement suivre le nombre de collectes de vos bacs, mais également consulter vos dépôts en déchèterie.

Tri des bio-déchets

La Communauté de communes vous propose plusieurs moyens pour vous aider dans le tri de vos biodéchets :

Vous avez la possibilité d'acheter un composteur individuel au prix de 30 €. Vous pouvez télécharger le bon de commande sur notre site internet www.gatinais-bourgogne.fr.

Nous mettons également en place des placettes de compostage partagé. Les habitants peuvent apporter leurs biodéchets à une placette située à proximité de chez eux.

Chaque placette de compostage est équipée de 3 bacs.



Le site est géré par un ou plusieurs référents chargés de veiller au respect des consignes concernant les apports de déchets et de s'occuper du brassage du compost. Ces référents sont formés par la collectivité et sont chargés de remonter les informations à celle-ci.

Si vous êtes intéressés par cette initiative, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes au 03.86.97.78.26.